



Concernant l'école et l'attitude d'une maman d'élève

Par Lilyba

Depuis un an, la maman d'une copine de ma fille de 7 ans écrit des mots au sujet de ma fille à la maîtresse qui nous en a informé régulièrement l'an passé. Cette année cela recommence, la maîtresse est venue me voir, le service cantine de la mairie m'a appelé, la maman leur écrit des mots de manière "insistantes" selon leurs dires principalement sur le même sujet : ma fille dirait à sa fille ce qu'elle doit manger... Je souhaite que cela s'arrête. Marre d'entendre parler des courriers de cette maman et d'avoir l'impression que ma fille soit mise en cause . Puis je porter plainte ou déposer une main courante contre cette maman ?

Par Zénas Nomikos

Bonjour,

vous pouvez porter plainte au pénal pour violences psychologiques et harcèlement moral.

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022469908/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000022469908/[/url]

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289658/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000037289658/[/url]

Pour le dépôt de plainte, soit vous allez à la police directement mais le risque est qu'on refuse le dépôt de plainte ou de faire une main courante qui n'a aucune valeur juridique soit vous écrivez au procureur de la République qui vous fera auditionner par la suite dans de bonnes conditions.

Pour aller plus loin sur la plainte et sa procédure :

[url=https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm]https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm[/url]